



Convention de formation

Entre les soussignés :

- 1) *Association Arrêt sur Images* (Centre de photographie de Lecture)
Adresse : 5 rue Ste Claire 32700 LECTOURE
Représenté par M Dominique Laffitte (Président), d'une part,
et
- 2) *Raison sociale* :
Adresse :
Représenté par M., (*Fonction* :), d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Association *Arrêt sur Images* qui a la charge de la mise en œuvre des activités du Laboratoire des Médiations en Art Contemporain – Midi-Pyrénées (LMAC-MP), organise deux journées professionnelles ayant pour thème « La médiation écrite : un espace partagé » les 30 novembre et 1^{er} décembre 2010 au musée des Abattoirs à Toulouse.

Cette formation représente un volume de 14 heures

Article 2 : L' Association *Arrêt sur Images* accueillera le(s) personne(s) suivante(s) (noms et fonctions) :

.....
.....
.....

Article 3 : En contre partie de la formation,s'engage à payer à l'association *Arrêt sur Images* les frais d'inscription d'un montant de 15 €,

- Soit en joignant à l'inscription jointe à la convention un chèque à l'ordre de l'association *Arrêt sur Images*, à envoyer à l'attention de Dominique Blanc, Centre de photographie, 5 rue Ste Claire, 32700 LECTOURE (une facture sera renvoyée à réception du règlement)
- Soit par mandat administratif au vu de la facture émise par l'association *Arrêt sur Images*, se libèrera de la somme due par imputation au compte bancaire de l'association *Arrêt sur Images*

| | | | |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| Code Banque | Code guichet | Numéro de Compte | Clé RIB |
| 16906 | 00140 | 01497932141 | 47 |

Article 4 : En cas d'annulation par le participant sans que l'association *Arrêt sur Images* ne soit avertie avant le début de la formation, l'association *Arrêt sur Images* pourra exiger le paiement de l'intégralité des frais d'inscription.

Il est entendu que si l'association *Arrêt sur Images* annule la formation pour quelle que raison que ce soit, aucun paiement de frais d'inscription ne pourra être demandé.

Articles 5 : La présente convention est établie pour la durée de la formation.

Article 6 : Tous les différends auxquels la présente convention pourrait donner lieu seront résolus par voie d'arbitrage selon les règles professionnelles de conciliation.

Fait en double exemplaire à Lectoure, le 18 octobre 2010

Pour l'employeur du stagiaire,
nom : qualité :

Pour l'organisme de formation,
Dominique Laffitte